

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

## ***Présentation Les points essentiels***

***Conseil Communautaire du 13 février 2025***

**Présentation de M. Laurent TORGUE  
Vice-président en charge des finances**

# Le contexte réglementaire

- Conformément à l'article 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu en Conseil dans les dix semaines qui précèdent la séance lors de laquelle se tiendra le vote du budget.
- Une délibération est requise pour prendre acte de la tenue du débat.
- Le rapport d'orientation budgétaire, qui sera joint à la délibération précitée, est transmis à l'ensemble des conseillers communautaires avec la convocation à la séance au cours de laquelle le débat aura lieu.
- Est joint également à la délibération du ROB 2025 l'état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire.

# PREAMBULE

- Le Rapport d'orientation budgétaire 2025 s'articule autour de 6 parties :
  - ✓ Le contexte économique et financier
  - ✓ La situation des finances locales
  - ✓ La Loi spéciale, et le projet de loi de finance 2025
  - ✓ La situation budgétaire et financière d'Annonay Rhône Agglo (les chiffres clef du budget principal)
  - ✓ Les lignes directrices du projet de budget 2025
  - ✓ Les budgets annexes et le CIAS

**Cette présentation a pour finalité, avant d'engager le débat, de faire ressortir les points essentiels du rapport d'orientation budgétaire.**

# **Parties 1, 2 et 3**

**Le contexte macro-économique**

**Les finances publiques locales**

**La loi Spéciale et le projet de loi de finances pour 2025**

# L'économie mondiale et européenne

- Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays.
  - ✓ *Intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient*
  - ✓ *Arrivée de Donald Trump au pouvoir : politique plus imprévisible et mise en place de tarifs douanier*
  - ✓ *Gouvernance plus instable en France et en Allemagne*
- Dans zone euro, la croissance devrait rester relativement atone, inférieur à 1%, mais autour de 3% aux USA et 5% en Chine
- L'inflation devrait s'établir autour de 1,8% en 2025 dans la zone Euro,
- Les perspectives budgétaires vont rester difficiles.

# Le contexte national

- En France, la croissance du PIB progresserait à hauteur de 1,1% en 2024 et resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu.
- L'inflation a reculé sensiblement et devrait s'inscrire durablement en dessous des 2%.
- En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1% (contre 4,4% annoncé dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de Stabilité).
- La dette publique devrait quant à elle atteindre 3 303 milliards d'euros, soit 113,7 % du PIB.
- Le contexte politique national et donc budgétaire est très incertain.

## Perspectives pour 2025 :

- Prévisions de la dette : 115,2 % du PIB.
- Le redressement budgétaire est nécessaire pour maîtriser la dette publique.

# Les finances locales

L'année 2024 devrait ressembler beaucoup à 2023 avec un autofinancement en baisse (-8,7%) pour tous les niveaux de collectivités.

- ▶ Dynamique des dépenses forte en fonctionnement et en investissement,
- ▶ Décélération des recettes
- ▶ Evolution des dépenses d'investissement des collectivités en faveur du climat :
  - ▶ obligation faite aux collectivités de produire une « annexe verte » au CFU évaluant l'impact des dépenses sur différents axes environnementaux tel que l'atténuation du changement climatique ou la préservation de la biodiversité.
- ▶ la Cour des Comptes évoque dans son rapport sur les perspectives financières des collectivités en 2024, les modalités possibles d'une participation des collectivités au redressement des finances publiques, par une possible maîtrise accrue des dépenses.

# La Loi Spéciale et le PLF 2025

- Un contexte inédit :
- Automne 2024, gouvernement de Michel Barnier censuré.
- Adoption en urgence d'une "loi spéciale" pour assurer la perception de l'impôt et le fonctionnement minimal des services publics.
- Adoption au Sénat, jeudi 23 janvier en première lecture de la nouvelle version du PLF2025.
- Après examen en commission mixte paritaire le 30 janvier 2025, le texte final est approuvé par les deux chambres, Assemblée Nationale et Sénat.
- Les mesures du PLF qui pourraient concerner les collectivités
  - Gel des fractions de TVA : pas de dynamique fiscale sur la TVA en 2025, puis à compter de 2026 dynamique de l'année précédente
  - Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales « DILICO », consistant à prélever 1 Md d'euros sur 2099 collectivités.

# Mesures 2025 actées par ailleurs

- Mesures impactant les collectivités locales déjà actées hors PLF :
  - Revalorisation forfaitaire des bases locatives : +1,7% en 2025
  - Augmentation du taux de la CNRACL part employeur de 31,65 % à 34,65 % en 2025 – puis augmentation de 3 points par an jusqu'en 2028.

**Parties 4 et 5**  
**Budget Principal**  
**Situation financière**  
**Lignes directrices pour le projet de**  
**BP2025**

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- L'élaboration du projet de budget 2025 s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire financière actualisée, qui porte sur la période 2025-2028. Elle prend notamment en compte les impacts financiers liés aux dégâts dus aux inondations du 17 octobre 2024.

<i>mercredi 29 janvier 2025</i>	Budget Principal version v4				
<b>CHIFFRES CLEF</b>	<b>CFU2023*</b>	<b>CFU2024 projeté</b>	<b>CFU2025</b>	<b>CFU2026</b>	<b>CFU2027</b>
Recettes réelles de fonctionnement	27 321 588,53 €	29 395 964,47 €	29 905 682,16 €	30 484 948,28 €	30 490 811,12 €
Dépenses réelles de fonctionnement	25 184 820,84 €	27 325 140,60 €	27 659 625,90 €	27 882 325,22 €	28 159 570,94 €
Epargne brute	2 136 767,69 €	2 070 823,87 €	2 246 056,25 €	2 602 623,06 €	2 331 240,18 €
<b>Dépenses d'équipement (PPI)</b>	<b>7 310 493,96 €</b>	<b>4 325 342,57 €</b>	<b>13 706 000,00 €</b>	<b>7 260 000,00 €</b>	<b>5 430 000,00 €</b>
Autres dépenses (C/26 et C/27)	0,00 €	90 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
subventions d'investissement	1 497 001,17 €	1 321 963,14 €	3 930 000,00 €	2 370 000,00 €	2 000 000,00 €
Emprunt nouveau	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 200 000,00 €
<b>Encours de dette</b>	<b>17 516 043,62 €</b>	<b>20 104 046,49 €</b>	<b>21 527 025,30 €</b>	<b>22 815 569,44 €</b>	<b>23 165 599,94 €</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8,20</b>	<b>9,71</b>	<b>9,58</b>	<b>8,77</b>	<b>9,94</b>
<i>*données retraitées en retirant les crédits possiblement identifiés et liés à la compétence déchets.</i>					

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Pour ce qui concerne le budget principal, sa soutenabilité sera fonction de plusieurs choix stratégiques :

- ▶ En matière de financement des dépenses GEMAPI : avec passage de la taxe à 1,5M €
- ▶ Un cadencement revu des opérations d'investissement, pour limiter le recours à l'emprunt sur 2025 :

*Décalage des opérations de la Via Fluvia (avenue de l'Europe à Annonay), de l'aire de camping car prévue sur Annonay, de la reconstruction de la salle spécialisée Régis Roche.*

- ▶ La nécessité de trouver des cofinancements supplémentaires, ou des cessions de patrimoine.

# ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

- ▶ Seul EPCI d'Ardèche à ne pas avoir mis en place de taux sur le foncier bâti, Annonay Rhône Agglo subit la stagnation voire la baisse de certaines recettes de fiscalité reversée de l'Etat (fractions de TVA, entre autres), ce qui contraint son autofinancement.
- ▶ Malgré les efforts soutenus sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ceci conduit à une légère dégradation des ratios financiers, qui restent toutefois en dehors des zones de danger.
- ▶ Plus largement et dans une perspective de moyen terme, cette situation sera difficilement soutenable, en fonction des choix en matière de projets et de politiques publiques à partir de 2026.
- ▶ La prospective telle que posée en ce début d'exercice 2025 ne tient ainsi pas compte d'éventuels nouveaux projets ou d'une poursuite des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités, qui nécessiteraient la recherche de nouvelles marges de manœuvre et de financements partenariaux.

# Principaux investissements - Budget principal

**Les principaux investissements portés par le budget principal de l'Agglo sur la période 2025-2028 sont les suivants:**

- ▶ Aménagement du conservatoire intercommunal sur le quartier de Cance,
- ▶ La reconstruction de la salle Régis Roche et la rénovation de la Halle Guy Lachaud,
- ▶ La rénovation complète (y compris thermique) du bâtiment Orange
- ▶ Le soutien aux projets communaux via le fonds de solidarité et les dispositifs de soutien à l'immobilier commercial,
- ▶ Des travaux de rénovation de bâtiments intercommunaux (Maison des femmes, Vidalon, musées, ...),

**Hormis le fonds de solidarité, ces projets font l'objet de subventions des différents partenaires financiers de l'Agglo.**

# PARTIE 6

## Les budgets annexes

### Le CIAS

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- Les perspectives sur les budgets annexes sont listées ci-dessous :

Budget	Impact des inondations du 17 octobre	Modalités d'équilibre budgétaire
Assainissement	Travaux de réparation chiffrés à 3,2 millions d'euros TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attente retour financement DSEC, Agence de l'eau, DETR.DSIL (niveau escompté: 1,5 million d'euros),</li> <li>- Indemnisation assurances (300.000 euros),</li> <li>- Augmentation des redevances (250.000 euros),</li> <li>- Révision de la programmation d'investissement</li> </ul>
Eau potable	Travaux de réparation chiffrés à 600.000 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attente retour financement DSEC, Agence de l'eau, DETR.DSIL (niveau escompté: 300.000 euros),</li> <li>- Augmentation des redevances (150.000 euros),</li> <li>- Révision de la programmation d'investissement</li> </ul>
Déchets des ménages	Dépenses directes de plus de 200.000 euros en 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien niveau TEOM en 2025,</li> <li>- Ajustement et maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement</li> </ul>

## Budget annexe « Zones d'activité » - perspectives 2025

- Mise en place des modalités de gestion et d'entretien des ZAE entre les communes et l'Agglomération.
- Poursuite des études préalables sur la zone de La Boissonnette 2 à Peaugres et de la procédure ZAC.
- Prise en compte de l'inventaire Faune Flore et recherche d'une solution de moindre impact environnemental pour la future zone de Marenton 3.
- Etudes en vue de la requalification de la zone Le Mas/La Lombardière dans le cadre de l'amélioration des entrées de ville (suite de l'étude Tekhné et de l'Atelier des Territoires).
- Achat de parcelles et lancement des études pour l'extension de la zone de Chizaret à Quintenas.

# Budget déchets – perspective 2025

## ► FONCTIONNEMENT :

- ▶ **OMr** : prévision de baisse de 1% (hypothèse corrélée au tonnage OMr prévu par le SYTRAD)
- ▶ **CS** : Fibreux en baisse (collecte cartons bruns), tonnage 2025 = tonnage 2024
- ▶ **Déchèteries** : hausse sur certains déchets, notamment déchets verts.
- ▶ **Marchés** : hausse des tarifs
- ▶ **SYTRAD** : hausse des contributions
- ▶ **Masse salariale** : intégration de 2 agents courant 2024, effet année pleine en 2025
- ▶ **Prévention** : poursuite des réunions de distribution des composteurs individuels sur le stock existant
- ▶ **Réduction du service** : réduction du nombre de conteneurs semi-enterrés lavés, réduction de l'ouverture de la plateforme COVED déchets verts à Serrières
- ▶ **Prestation nouvelle** : lancement étude d'optimisation du service
- ▶ **TEOM** : pas de hausse du taux d'imposition

## ► INVESTISSEMENT :

- ▶ **Prévention** : pas d'achat de composteurs collectifs, report de l'achat de matériel de collecte hors foyer en 2026
- ▶ **Conteneurs de collecte** : enveloppe pour le remplacement de matériel défectueux et pièces détachées coûteuses
- ▶ **Déchèteries** : petits travaux de réfection, protection du site de Félines
- ▶ **Plateforme déchets verts** : à étudier en lien avec le projet du renforcement du pied de l'ancienne décharge d'Annonay (lieu pressenti)

# Budget annexe « Eau potable »

Un budget en pleine évolution, du fait d'une révision l'organisation de certaines prestations :

- Reprise en régie de certaines missions comme la relève des compteurs ;
- Réalisation en régie de la prestation de contrôle des poteaux incendies (DECI) refacturée à l'Agglo ;
- Réalisation en régie de la mission devis branchement eau potable ;
- Préparation de la mise en service de la nouvelle usine d'eau potable : avenant au contrat de prestation pour assistance pour la mise en service de la nouvelle usine;
- Dans sa programmation pluriannuelle des investissements : programme d'investissement conséquent depuis 2023 avec la construction de l'usine d'eau potable;
- Financement des études sur le fonctionnement de l'usine;
- Des priorités de programme d'investissement sur 2025 et 2026 reconsidérées suite aux crues d'octobre 2024.

# Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe de l'assainissement est marqué par un important volume d'investissement sur le mandat, ce qui se traduit par une augmentation régulière mais limitée de la redevance assainissement afin de conserver un équilibre entre dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'exercice 2024 a fait l'objet des évolutions suivantes :

- début du contrat d'exploitation de la STEP Limony Serrières,
- Intégration des charges de structure,
- Contribution sur les réseaux unitaires du budget principal,
- Les intempéries de octobre 2024 ont conduit à redéfinir les priorités du programme d'investissement pour 2025 et 2026.

Pour 2025 le contexte est le suivant :

- Suppression de la prime épuration (recettes 2024 = 139 386 €)
- Contrat de prestation pour la STEP de Quintenas suite à fin de la DSP

# Budget annexe Régie Transport et mobilités

## 2025: Une année d'évolution du service

- Finalisation des documents stratégiques Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) qui permettront de nourrir la réflexion, les orientations et les choix en matière de politique de mobilité.
- Refonte du réseau de transport urbain pour optimiser la desserte du cœur d'agglomération.
- Déploiement d'une nouvelle offre de Transport à la Demande (TAD) étendue à toutes les communes de l'agglomération.
- Développement d'un projet de covoiturage.
- Prolongation du dispositif de prime d'aide à l'achat Vélo à Assistance Electrique (VAE).
- Evaluation de l'offre de transport scolaire.
- Activation et mise en service de l'open-payment pour le premier semestre 2025.
- Amélioration de l'information voyageur (annonces sonores, etc.).



# Le CIAS - les projets 2025

## Etablissements personnes âgées :

- Evaluation externe pour l'ensemble des établissements,
- Poursuite des restitutions d'appartements à Deûme,
- Renouvellement de divers mobiliers dans l'ensemble des établissements,
- Changement des menuiseries à la résidence autonomie les Cerisiers,

## Petite enfance :

- Renouvellement de crédits complémentaires dans le cadre du FIPE (Fonds d'Innovation Petite Enfance). En contrepartie, 53 000€ de subvention de fonctionnement annuelle + 3 000€ de subvention d'investissement, versées conjointement par l'Etat et par la CAF,
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre des travaux de la crèche à Davézieux,
- Déploiement de l'application Babilys dans l'ensemble des crèches associatives,
- Organisation de l'opération Familles en fêtes

## Ressources humaines :

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à +1,50%,
- Fusion des postes de direction Petite Enfance et Personnes âgées,
- Recrutement d'une nouvelle responsable d'établissement à la Résidence autonomie Europe en janvier 2025.

# Eclairage sur l'encours de dette – tous budgets

ANNONAY RHONE AGGLO - EVOLUTION ENCOURS DE DETTE					
<i>07/02/2025</i>					
	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Budget principal	15 026 524,52 €	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €	20 104 046,49 €
Budget Zones	510 198,22 €	432 508,33 €	352 475,03 €	270 021,35 €	185 067,51 €
Budget Régie transport	64 647,68 €	31 971,35 €	5 634 175,13 €	5 338 895,73 €	5 045 123,04 €
Budget Régie Eau	354 202,43 €	322 761,85 €	2 319 816,09 €	3 210 761,23 €	4 078 195,00 €
Budget Régie Assainissement	4 882 603,41 €	4 467 519,08 €	5 227 508,55 €	4 728 142,01 €	5 053 090,77 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 838 176,26 €</b>	<b>19 170 819,27 €</b>	<b>30 333 178,41 €</b>	<b>31 063 863,94 €</b>	<b>34 465 522,81 €</b>
			au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Budget principal CIAS	<i>nc</i>	<i>nc</i>	2 012 663,10 €	2 617 740,00 €	1 797 754,68 €
budget EHPA Europe	<i>nc</i>	<i>nc</i>	15 768,00 €	13 800,00 €	11 826,00 €
Budget EHPAD la Clairière	<i>nc</i>	<i>nc</i>	8 570 900,90 €	8 427 360,00 €	8 300 742,97 €
			<b>10 599 332,00 €</b>	<b>11 058 900,00 €</b>	<b>10 110 323,65 €</b>
<b>total tous budgets confondus</b>			<b>40 932 510,41 €</b>	<b>42 122 763,94 €</b>	<b>44 575 846,46 €</b>

# Un pacte financier et fiscal à venir

- ▶ Afin d'adopter un Pacte financier et fiscal d'ici fin 2025 et pour répondre à une des recommandations de la CRC, une consultation de cabinet comptable est en cours afin de lui confier les missions suivantes:
  - ▶ Bilan des transferts de compétences successifs (2008-2024): ce bilan, demandé par la CRC, permettra de retracer de manière complète et accessible l'ensemble des transferts de compétences effectués depuis 2008, et leur incidence financière pour les communes et l'Agglo.
  - ▶ Analyse du mode de mutualisation (Agglo et régies, ville-centre, CCAS et CIAS) et comparaison avec d'autres modèles existants.
  - ▶ Appui à la stratégie fiscale: expertiser les orientations fiscales et proposer des scénarii de dotation de solidarité communautaire (DSC)

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

**FIN**